

Usumbura, le 13 novembre 1956  
no 13/03/3753 bis

M

Transmis à Monsieur le Gardier de Prison  
à KIGALI... deux..., copies d'une ordon-  
nance en date du 12.11.56..... accordant  
la libération conditionnelle au.... détenus:  
KAYUGI Thaddée R.E. 17630

Ruhengeri



2285

Le Chef du Service Provincial  
du Contentieux et de la Justice,  
E. DUCARME

S

Conseiller Juridique.

ORDONNANCE 13/LC/ 212 156

Pour Le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,  
Le Commissaire Provincial

Vu la loi du 21 août 1925, sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi ;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926, qui pourvoit à l'exécution de cette loi ;

Vu, spécialement en sa section VIII (livre premier), le décret du 30 janvier 1940 formant code pénal rendu exécutoire dans le Territoire du Ruanda-Urundi par ordonnance n° 43/Just. du 18 mai 1940 ;

Vu l'ordonnance n° 31/Just. du 13 avril 1942 rendant exécutoire dans le Territoire du Ruanda-Urundi l'arrêté du Secrétaire d'Etat du 13 novembre 1897 sur la libération conditionnelle ;

Vu, spécialement en ses articles 49 et 50, l'ordonnance du Gouverneur Général du 15 octobre 1931, mise en vigueur au Ruanda-Urundi par ordonnance n° 30/Just. du 13 avril 1932 ;

Attendu que le nommé KAYUGI Thaddée, fils de Kabenga et de Nyiranzigiye R.E. 17630 originaire de Kavumu, chefferie Rukiga, Territoire Biumba.

a été condamné le 7 octobre 1955 par le tribunal de Résidence du Ruanda à 18 MOIS de servitude pénale ;

Attendu qu'il a été incarcéré le 3 août 1956

Attendu qu'il a accompli plus d'un quart de sa peine et que la durée de l'incarcération subie dépasse trois mois ;

Sur la proposition du Chef du Service du Contentieux et de la Justice,

**ORDONNE :**

Article premier.

Le nommé KAYUGI Thaddée. préqualifié, est libéré conditionnellement.

Le maintien de cette libération est subordonné aux conditions suivantes :

Article deuxième.

La présente ordonnance sortira ses effets le jour de sa notification à l'intéressé.

Usumbura, le 19 novembre 1956

WILLAERT,

## Libération conditionnelle

(Ord. n° 1 du 14 avril 1924)

Bulletin de renseignements d. nommé (1) KAYUGI Thaddée, fils de Kabenga (ev) et de Nyiranzigiye (ev) de Kavumu, chef. Rukiga, terr. Biurba

Frais: 60,50 frs.

D.I.: 300 frs. solidairement avec coaute

Tribunal ou conseil de guerre qui a prononcé la sentence	T.R.R.
Date du jugement	7-10-1955
Motif de la condamnation	Vol qualifié
Durée de la servitude pénale principale	18 mois
Date de l'entrée en détention (Détention préventive ou exécution du jugement)	3-8-1955
Décision de la juridiction d'appel	
Date du jugement d'appel	
Epoque à laquelle le condamné peut bénéficier de la libération conditionnelle (2)	16. 12. 55
Date d'expiration de la peine	24. 1. 57

Résumé des circonstances de l'infraction. - Appréciation de sa gravité et renseignements du parquet concernant les antécédents du condamné, sa moralité, sa situation, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, ses ressources, etc...  
Avis en ce qui concerne la libération conditionnelle.

**Condamné primaire, adulte valide, célibataire, gardien de bétail de son père (17 vaches).**

**a soustrait frauduleusement au préjudice de Gasamunyiga une génisse la nuit dans les dépendances d'une hutte habitée.**

*Défavorable*  
8/12/55

*Défavorable*  
8/6/56

*Défavorable*  
*Dont confessions en cours.*  
59/10/56

L'Officier du Ministère Public,

1. Nom, prénoms, profession, lieu de naissance, sexe.
2. Quand il a subi le quart de sa peine, si le quart dépasse trois mois. - Après trois mois dans les cas contraires après cinq ans, si la peine est perpétuelle.

Observations du gardien de la prison sur :

1° la conduite.

*très payé. Sale etc.*

*bonne - bonne*

*trois, D.I.  
420 D.P.  
payés.  
Homme  
Calme*

2° le caractère.

*calme - assez bon.*

3° les dispositions morales du détenu.

*debutants Rien payé favorable  
Kigali 21/12/55 douane Kigali 24/6/56  
Huyghe Juv. Porgali 24/11/56  
Huyghe*

Renseignements divers à fournir par l'autorité administrative et militaire :

*Défavorable*

*Idem*

*Favorable*

*10. 12. 58 Kibungu*

*22. 6. 52 Kibungu*

*20. 12. 1952 Kibungu*

Renseignements complémentaires à donner par le Conseiller Juridique :

*libéré sans frais*

*Aix*  
U... 16. VI 1955

Le Chef du Service des renseignements et de la documentation

**E. DUCARME**

*Huyghe*

*quatre*  
29. VI 1956

*Huyghe*

3

Résidence d u Ruanda

N° R.E./ 17630

Prison de Rigali

R. M. P. N°/ 6936/L.

FICHE DU DÉTENU : KATU e. B. Shaddie

Originaire de la chefferie Bukigae

Territoire Kiyumbo

Résidence ou district Ruanda

Condamné le 7. 10. 11, par T. R. R.

à dix-huit mois C.P.

du chef de vol qualifié

Renseignements divers :

(moralité — amendement — situation familiale)

[Empty lines for additional information]

Tournez s'il vous plaît

## PUNITIONS

Dates	Motif	Peine
28.9.55	Prélèvement double ration	6 jours de cachot
7.12.55	M'écant depuis 23.9.55	4 coups de fouet
7.2.56	Refus de travail	4 coups de fouet
13-3-56	Trouvé en possession d'objets personnels	4 coups de fouet
14-6-56	néant de puis le 13-3-56	
24-10-56	M'écant depuis le 14-6-56	